



ORDONNANCES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a édicté les ordonnances suivantes, conformément à l'article 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) :

OCA28-23-001 - Résolution CA23 28 001 (dossier 1239413002)

Ordonnance visant à apporter des modifications à la signalisation de stationnement du côté Est sur la rue Proulx entre Cherrier et Pierre-Foretier et à normaliser les panneaux indiquant le cul-de-sac sur la rue Proulx.

OCA28-23-002 - Résolution CA23 28 002 (dossier 1239413004)

Ordonnance visant l'ajout d'une signalisation interdisant l'arrêt dans le croissant intérieur du 571, rue Chevrement,

OCA28-23-003 - Résolution CA23 28 003 (dossier 12394130003)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de stationnement entre le 417 et 421 J.O.- Nantel et devant le 422 J.O.- Nantel.

Ces ordonnances peuvent être consultées à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 17 février 2023

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza